

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

18 – 03 – 19 : ALIGNEMENT DE L'OPÉRATION « REFLET BASSIN »

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre du permis de construire délivré à la SCCV Reflet Bassin pour un immeuble de 107 logements Cours de Verdun, un recul oscillant entre 1,34 mètres et 1,63 mètres a été demandé, correspondant à la mise en œuvre de l'emplacement réservé n°43 du PLU approuvé, conformément au plan joint.

Cet élargissement, permettra d'aménager les trottoirs et de futures places de stationnement longitudinales, sur le Cours de Verdun et sur l'Avenue de l'Église.

Le pétitionnaire propose de rétrocéder cet alignement au bénéfice de la Ville à titre gracieux.

Sur cette base, je vous propose :

- d'accepter le principe de cession au bénéfice de la Ville de l'emprise relative à cet alignement, à titre gracieux, conformément aux modalités précitées ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à venir ;
- de confier à Maître DUCOURAU, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction l'acte à venir.
- tous frais inhérents à cette cession seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (Patrick MALVAËS ne participe pas au vote)

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le...30/03/2018
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018....

